

# Mon téléphone - Mes données personnelles

La lutte pour la protection des données ne fait que commencer.

Le refus de  
dévoiler son code  
de téléphone

est un choix qui  
se plaide devant  
les tribunaux !



MANIFESTATION

DELIT

GARDE A VUE

TELEPHONE

UFED

VIE PRIVEE

**La GAV (garde à vue) est mise à profit par la police pour COLLECTER massivement des DONNEES PERSONNELLES.**

La loi pénalise le refus de donner le code du téléphone si celui-ci est susceptible d'avoir été utilisé pour préparer, faciliter ou commettre un crime ou un délit.

En pratique, l'existence d'un simple « groupement en vue de la préparation » d'un délit est très fréquemment utilisée pour justifier l'arrestation de manifestatnt.es, et il suffit désormais à ce que la police puisse demander à accéder à votre téléphone pendant la GAV.

## SI VOUS ACCEPTEZ DE DONNER VOTRE CODE

Vos données personnelles risquent d'être aspirées sur une clé USB à l'aide d'un dispositif nommé UFED (ou kiosk).

Tous vos messages, photos, extraits de conversations, contenus de réseaux sociaux, contacts....pourront alimenter un profil à charge, motiver des peines d'interdiction de manifester, permettre des poursuites pour d'autres faits.

L'exploitation du téléphone pourra également servir à alimenter les fichiers de police en utilisant les contacts contenus dans le téléphone pour reconstituer des liens entre personnes et reconstituer par exemple un groupe militant.

## SI VOUS REFUSEZ DE DONNER VOTRE CODE

Ce refus sera considéré comme une nouvelle infraction et vous ne pourrez pas utiliser les arguments suivants :

« Cette demande va à l'encontre du droit fondamental de chacun.e à ne pas s'incriminer ! »

« Cette demande constitue une atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles ! »

Bien qu'il s'agisse d'un détournement des textes existants, l'OPJ pourra vous menacer d'une sanction pénale et confisquer votre téléphone pour tenter d'en exploiter les données.

VOIR AUSSI :

[La quadrature du Net](#) : en GAV, t'es fiché.e

[LDH](#) : de la rue à la garde à vue

[Site LDH Nancy](#)

[Facebook LDH Nancy](#)

